



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

# **Groupe de travail « Dispositif national d'expertise vétérinaire et phytosanitaire » (29 mars 2017)**

Ce groupe de travail « dispositif d'expertise » animé par la DGAL a été mis en place en 2013 dans le cadre de son plan stratégique. Il est rattaché au comité technique ministériel (CTM) depuis juin 2013, **à la demande de la CFDT** lors des discussions sur la rénovation du réseau d'expertise DGAL.

Cette réunion était présidée par Loïc Evain (directeur adjoint de la DGAL et [CVO](#)). La CFDT était représentée par Jacques Moinard et Frédéric Mahé.

## **Un suivi tardif**

Il est régi par les notes de service :

– du 20 juin 2014 ([DGAL/SDPRAT/2014-483](#)) qui précise notamment le fonctionnement du réseau rénové des « référents-experts »(RE) ;



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

– du 15 mai 2015 ([DGAL/SDPRAT/2015-546](#)) pour le réseau des « personnes-ressources » (PR).

Il était prévu un bilan d'étape après un an de déploiement, c'est donc avec « un peu » de retard, malgré les relances régulières de la CFDT dans les différentes instances de concertation, que ce suivi va pouvoir commencer !

Ce groupe de travail enfin remis sur pied a pour objectif, comme prévu, de faire le bilan de près de 3 ans de fonctionnement, mais également de proposer des améliorations. Il prendra en compte tous les aspects du réseau : pilotage, animation, missions, gestion et valorisation des compétences, visibilité des travaux des réseaux... ).

Cette première réunion du groupe depuis la mise en place du réseau rénové s'est déroulée dans une ambiance très constructive et résolument tournée vers le partage des réussites et des dysfonctionnements du dispositif. L'objectif affiché par le directeur adjoint est bien de faire émerger des pistes d'amélioration du dispositif en vue d'atteindre les objectifs définis dans la NS .

Actuellement, le dispositif national d'expertise vétérinaire et phytosanitaire regroupe une **soixantaine d'ETP**, et comprend des « **référénts-experts** » (RE) basés en DRAAF et des « **personnes-ressources** » (PR) basées essentiellement en DD(CS)PP et en DRAAF.

## Reconnaissance de l'expertise au MAAF

Comme prévu par la [circulaire « Parcours professionnels des personnels des corps de catégorie A du MAAF »](#), l'expertise peut être reconnue par la commission d'orientation et de suivi de l'expertise (COSE) et comporte 3 niveaux d'expertise : spécialiste, expert, expert international

À ce jour, depuis la création au sein de la COSE (en 2016) du collège « alimentation, santé publique vétérinaire, qualité et santé des végétaux », trois RE et un PR ont été reconnus comme « spécialistes », sept RE et deux PR comme « experts » et un RE comme « expert international ».

Si vous vous êtes intéressé(e) pour poser votre candidature, [vous pouvez consulter la page dédiée sur l'intranet du ministère](#) (accès réservé, authentification demandée) qui vous donne des informations utiles.

## Bilan du dispositif d'expertise DGAL

Un premier bilan synthétique du réseau des référents-experts du domaine PV a été présenté et le bilan référents-experts des domaines SSA et SPA sera présenté lors de la prochaine réunion du groupe prévu le **17 mai 2017**. C'est à cette occasion que débutera réellement l'analyse partagée de ces bilans.



## Beaucoup de réseaux au ministère de l'Agriculture

L'analyse et la recherche de pistes d'amélioration seront faites à la lumière des travaux de l'observatoire des missions et métiers (OMM) portant sur les réseaux et le travail en réseau au sein du MAAF, qui a été présenté par Jean-Louis Grenouilloux.

La CFDT a relevé que ce travail très intéressant avait été peu diffusé au sein du MAAF. Après recherche sur l'intranet du MAAF, ce travail est effectivement en ligne... mais pas très facile à trouver. Nous avons insisté sur la nécessité d'une meilleure publicité pour les travaux de l'OMM !

Vous trouverez ces travaux aux adresses suivantes :

- [Rapport « Les compétences en réseau au sein du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt »](#) (80 pages) ;
- [Synthèse n° 29 de l'OMM : Les compétences en réseau au sein du MAAF](#) (4 pages)

Il faut noter que ces travaux dépassent le simple cadre de la DGAL. L'OMM a compté pas moins de **122 réseaux** au MAAF, dont 20 consacrés à l'expertise à la DGAL.

## Pilotage et expertise : deux fonctions différentes

L'étude a permis au groupe de se pencher plus précisément sur

les fonctions de **pilotage** et d'**animation** des réseaux. Les premières conclusions sont que ce sont des compétences bien distinctes, et qui sont encore peu professionnalisées dans nos réseaux d'experts. Des lettres de missions précises paraissent une solution intéressante pour encadrer un pilotage efficace. La fonction d'animation devra faire l'objet de mesures spécifiques.

La prochaine réunion du groupe a été fixée au 17 mai 2017.